

## CHAPITRE 5 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

### JOUEURS ADMIS

Les joueurs classés en 3<sup>ème</sup> série, 4<sup>ème</sup> série et non classés ; toutefois ne sont pas admis les joueurs :

- ayant été classés en 1<sup>ère</sup> série Nationale (limité à 10 ans après le dernier classement en 1<sup>ère</sup> Série Nationale)
- ayant obtenu un titre de Champion de France Open ou 1<sup>ère</sup> Série ou Triplettes D1 ou Quadrettes D1 ou vainqueur de la Coupe de France par Equipes (limité à 10 ans après le dernier titre obtenu)

**Ils doivent participer à l'Individuel 1<sup>ère</sup> Série**

**Clôture des inscriptions le mercredi 14 novembre 2017 avant minuit et présence avant 13h15 le jour de la compétition.**

### DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

-Si le nombre de participants l'exige, le club où se déroule la compétition s'engage à tenir en réserve 1 ou 2 joueurs susceptibles de prendre part à cette finale afin d'éviter une ½ finale

-La participation est au minimum de 16 joueurs .

Si obligation d'une ½ finale, la 1<sup>ère</sup> séance de la finale se jouera le soir même la 2<sup>ème</sup> séance le vendredi soir suivant.

### **FINALE**

-L'épreuve se déroulera en 2 séances, sans éliminé(s) entre les 2 séances.

1<sup>ère</sup> séance mise en place par tirage au sort intégral.

Pour la mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance, la méthode dite du « serpent » sera utilisée.

Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus sur les 2 séances.

### DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	SOREZE 81
DATE	18 NOVEMBRE 2017
MISE EN PLACE	13H30
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5€
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	En fonction du nombre de participants
QUALIFIES	7

**Au terme de la 1<sup>ère</sup> séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance.**

**ARBITRES :** A DEFINIR

Le championnat de France se déroulera du 9 au 13 mai 2017 à **EVIAN 74** .